

<u>PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE SI PARENTS INJOIGNABLES</u>		
Nom-Prénom :	N° téléphone :	Lien de parenté :
Nom-Prénom :	N° téléphone :	Lien de parenté :
<u>PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT</u>		
Nom-Prénom :	Lien de parenté :	
Nom-Prénom :	Lien de parenté :	
Nom-Prénom :	Lien de parenté :	
<u>FRERES ET SCEURS</u>		
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
<u>ADMINISTRATIFS DIVERS</u>		
N° sécurité sociale sous lequel l'enfant est inscrit :		Adresse de la caisse d'assurance maladie :
N° police d'assurance scolaire :		Compagnie d'assurance :
<u>MEDICAL</u>		
Nom médecin traitant :		
Adresse et téléphone médecin traitant :		
Allergie : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, lesquels :		
PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :		
- Si PAI à mettre en place, merci de prendre contact avec la direction de l'école.		
- Si PAI en cours : joindre le protocole et toutes les informations utiles. A défaut de production de ce document, l'enfant est considéré comme pouvant absorber tous les aliments présentés.		
Antécédents médicaux ou chirurgicaux :		
Nous vous informons que nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments à un enfant, même avec une ordonnance (sauf les enfants ayant un PAI élaboré avec l'école, dans ce cas, prendre contact avec la directrice).		
<u>CANTINE ET GARDERIE</u>		
A titre d'information, pour nous permettre de prévoir le personnel nécessaire, merci de nous indiquer si votre enfant sera amené à fréquenter :		
- la garderie les jours d'école régulièrement : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Si oui : <input type="checkbox"/> au bourg ou <input type="checkbox"/> au hameau de La Route		
Si oui : <input type="checkbox"/> le matin de 7h à 7h30		
<input type="checkbox"/> le matin de 7h30 à 8h20		
<input type="checkbox"/> le soir de 16h30 à 18h		
<input type="checkbox"/> le soir de 18h à 19h		
- la cantine régulièrement : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Si oui, votre enfant suit-il un régime <u>sans porc</u> : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui		

- la garderie le mercredi au bourg : Non Oui

Si oui :

le matin de 7h à 7h30

l'après-midi de 13h30 à 16h30

le matin de 7h30 à 8h30

le soir de 16h30 à 18h

le matin de 8h30 à 11h30

le soir de 18h à 19h

la cantine de 11h30 à 13h30

AUTORISATION SORTIE Garderie du mercredi

J'autorise mon enfant à participer à des sorties piétonnes dans la commune sur le temps périscolaire du mercredi durant l'année scolaire 2023/2024 : oui non

Pour une bonne organisation, en cas de sortie extérieure en dehors de la commune sur le temps périscolaire du mercredi, les enfants devront être inscrits obligatoirement de 8h30 à 16h30.

Le _____.

Nom, prénom et signature du représentant légal

DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé sur le temps scolaire et périscolaire et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces images à des fins représentatives pour une durée indéterminée :

- dans le bulletin municipal : oui non

- sur le site de la commune : oui non

- sur un éventuel réseau social de la commune : oui non

Le _____.

Nom, prénom et signature du représentant légal

Important : Le règlement intérieur de la cantine et de la garderie est en cours de rédaction et d'actualisation, il vous sera remis le jour de la rentrée 2023/2024, celui-ci devra être lu et signé pour approbation par les parents, il sera établi en deux exemplaires dont un exemplaire signé sera conservé par la mairie.

Je soussigné(e) _____, représentant légal de l'enfant _____,

Certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce document et m'engage à **en signaler immédiatement toutes modifications en mairie**.

Le _____.

Nom, prénom et signature du représentant légal

PARTIE A NE REMPLIR QUE POUR LES ENFANTS DU HAMEAU DE LA ROUTE

TRANSPORT BUS SCOLAIRE

Du hameau de La Route à l'école du bourg

Je soussigné(e), _____ certifie que mon enfant _____ utilisera le bus scolaire du hameau de La Route à l'école du bourg pendant toute l'année scolaire : oui non

Pour information, pour l'année scolaire 2022/2023 le tarif de la carte de bus était de 24€, la mairie a pris en charge ce coût. Une prise en charge partielle ou totale (selon le tarif de la carte et le nombre d'enfant concerné) sera de nouveau appliquée par la commune pour l'année scolaire 2023/2024.

Le _____.

Nom, prénom et signature du représentant légal